



**Syndicat des employé-e-s de
techniques professionnelles
et de bureau d'Hydro-Québec**

Section locale **2000**
S.C.F.P. - F.T.Q.

1010, rue de Liège Est
2e étage
Montréal (Québec)
H2P 1L2
(514) 381-2000
Télécopieur (514) 389-1010

Instructions : Demande de prestations

AVEC UN SOLDE D'HEURES DE CONGÉ DE MALADIE ACCUMULÉES

Avant de soumettre une demande de prestations d'assurance invalidité à La Capitale, à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une hospitalisation, vous devez **vérifier votre solde d'heures de congé de maladie accumulées** auprès de votre employeur. Si, effectivement, vous avez accumulé un **minimum d'une demi-journée**, voici les étapes à suivre :

1. Faites une demande, au commis de votre unité, afin qu'il applique votre solde d'heures accumulées de maladie à votre dernière journée de travail ;
2. Demandez un relevé d'emploi pour raison "maladie" auprès de votre gestionnaire ou de votre commis. **(Il n'est pas nécessaire d'attendre votre relevé d'emploi "maladie" pour faire votre demande à la DRHC)**
3. Faites une demande auprès de la Direction des Ressources humaines du Canada (l'assurance-emploi) afin de recevoir des prestations d'assurance maladie et ne pas oublier de mentionner que vous êtes **bénéficiaire d'un régime de congé de maladie payé par l'employeur. Vous serez, ainsi, exempté du délai de carence et recevrez la prestation de maladie de l'assurance-emploi dès la première journée d'invalidité.** Apportez votre certificat médical qui justifie votre invalidité afin qu'un agent de la DRHC puisse justifier vos prestations de maladie.
4. Remplissez la **Déclaration de la personne assurée et la Déclaration du syndicat** (recto/verso). Signez le formulaire et retournez-le au syndicat.

SANS SOLDE D'HEURES DE CONGÉ DE MALADIE ACCUMULÉES

1. Demandez un relevé d'emploi pour raison "maladie" auprès de votre gestionnaire ou de votre commis. *(Il n'est pas nécessaire d'attendre votre relevé d'emploi maladie pour faire votre demande à la DRHC)*
2. Faites une demande auprès de la Direction des Ressources Humaines du Canada, (l'assurance emploi) afin de recevoir des prestations de maladie. Apporter votre certificat médical qui justifie votre invalidité afin qu'un agent de la DRHC puisse justifier vos prestations de maladie.

Puisque vos deux premières semaines ne seront pas rémunérées avec l'assurance emploi, vous devez remplir les formulaires de votre assureur La Capitale.

Verso→

Le formulaire « ***Demande de prestations assurance invalidité*** » est composé de deux feuilles détachables. Si vous désirez demander une prestation à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une hospitalisation, veuillez suivre les instructions suivantes :

- Déclaration de la personne assurée et déclaration du syndicat

1. **Remplissez** la partie appelée ***Déclaration de la personne assurée***. Cette inscription est située dans le coin supérieur gauche du formulaire (recto) sous le logo de La Capitale ;
2. **Signez** au bas du formulaire ;
3. **Remplissez** la partie appelée ***Déclaration du syndicat***, les numéros 3 à 21. Cette inscription est située dans le coin supérieur gauche du formulaire (verso) ;
4. **Joignez-y une copie de votre bulletin de paie** ;
5. **Retournez cette déclaration et le bulletin de paie au bureau du syndicat, par fax, par courrier interne, par courriel ou par la poste** ;
 - ***Michel Lavoie, responsable du comité des avantages sociaux, vous appellera dès la réception de votre formulaire afin de compléter les informations manquantes.***

- Maladies à caractère physique / maladies à caractère psychologique

1. **Remplissez** la section supérieure (nom, adresse, etc.) Veuillez noter que le **numéro du contrat est le 9703** ;
2. Votre médecin doit remplir la partie appelée ***Déclaration du médecin traitant*** et il doit **signer le formulaire**. La Capitale verse la prestation seulement à partir de la date de la visite chez votre médecin traitant. **Vous avez intérêt à y aller dès la première journée d'absence** ;
3. **Retournez le certificat médical à :**
La Capitale - C.P. 1500 – Québec, Qc G1K 8X9

ATTENTION : Les renseignements médicaux sont confidentiels et cette "*Déclaration du médecin traitant*" doit être retournée directement à l'assureur.

Rappelez-vous que plus vite seront retournés les documents, plus vite sera votre demande traitée.

Veuillez communiquer avec La Capitale assurance aux numéros : 1-800-463-4856 ou (418) 644-4200 pour avoir un suivi de votre dossier. Ayez en main votre numéro de matricule ainsi que le numéro du contrat 9703.

Si vous avez besoin d'aide dans votre démarche auprès de l'assureur, vous pouvez communiquer avec Michel Lavoie, au numéro, sans frais, suivant : 1-800-361-6586, poste 300 ou à Montréal au 514-381-2000, poste 300. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à : avantagessociaux@scfp2000.qc.ca. Veuillez noter que Michel Lavoie prend ses messages à distance plusieurs fois par semaine.

Tous les formulaires sont disponibles sur le site Internet du syndicat au www.scfp2000.qc.ca